

# L'amiante, toujours dans nos écoles

## SANTÉ Un établissement de Grâce-Hollogne déplace ses élèves

- De nombreuses écoles wallonnes, construites après 1960, contiennent encore de l'amiante.
- Leur nombre est impossible à définir.
- Mais les contrôles annuels permettent normalement de mesurer le danger de certaines structures.

L'école « Julie et Mélissa », dans la commune de Grâce-Hollogne en province de Liège, restera fermée. La concentration en amiante dans l'air y est jugée trop importante. Lundi soir, la découverte d'un taux supérieur aux normes recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a imposé une succession de mesures de précaution : élèves renvoyés chez eux, réunion d'information dans la soirée et délocalisation des cours dans une école située à quelques kilomètres de là.

L'événement bouleverse, d'autant qu'un rapport confidentiel datant de 2008 pointait l'existence d'amiante dans la cour, les façades et, plus inquiétant, les faux plafonds du bâtiment. Le document listait des recommandations afin de confiner ce matériau nocif pour la santé. En dix ans, aucun des travaux requis n'a été réalisé. Même les échantillonnages d'air n'ont pas été effectués annuellement, comme l'impose pour-

tant la procédure.

« Julie et Mélissa » n'est pas une exception : de nombreuses écoles wallonnes contiennent encore de l'amiante, à des niveaux différents. « Dans les années 60-80, la créativité était sans limite pour construire avec ce matériau : isolations, tuyaux, flocages de protection anti-incendie, tablettes de fenêtre... même la colle pouvait être composée d'amiante », rappelle Mathurin Smoos, directeur général du service des infrastructures scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Plus de 300.000 m<sup>2</sup> de bâtiments ont été construits en impliquant ce matériau. À l'époque, c'était une révolution en matière de lutte anti-incendie. »

L'amiante, cette fibre minuscule, quatre cents fois plus petite qu'un cheveu, peut se loger dans les petites alvéoles pulmonaires et y former des calcifications qui engendrent, parfois vingt ou trente ans plus tard, une tumeur cancéreuse très agressive : le mésothéliome. Pour des enfants exposés très jeunes, le risque à long terme est plus élevé qu'un adulte.

« Mais l'amiante ne pose problème que s'il est "dégradé" et qu'on l'inhale », explique Roberto Galluccio, administrateur délégué du réseau des communes et provinces. Si les fibres qui la composent sont noyées dans du ciment et qu'elles ne circulent pas à l'air libre, il n'y a pas de risque d'inhalation. » Bien qu'avec un jeune public, on n'est jamais

à l'abri d'une dégradation d'un élément qui en contiendrait.

Depuis 1996 en Belgique, toutes les écoles sont légalement tenues d'établir un « inventaire amiante ». « Chaque établissement doit avoir fait contrôler par un professionnel ou conseiller en prévention l'existence éventuelle d'amiante dans ses locaux », détaille Conrad van de Werve, directeur du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segce). En fonction des conclusions et recommandations de l'expert, des actions sont à mener par l'établissement. S'il s'agit de simples

**« Il serait techniquement complexe d'établir un cadastre de l'amiante de toutes les écoles »**

MATHURIN SMOOS.

suspensions, des analyses complémentaires doivent être réalisées dans la zone étudiée. Dans les situations les plus graves, l'enlèvement de l'amiante est décidé. »

Il est difficile d'estimer le nombre d'écoles touchées en l'absence de cadastre global en Wallonie, les inventaires réalisés, mis à jour tous les ans, n'étant pas regroupés. « Il serait techniquement complexe d'établir un ensemble statistique de toutes les écoles », explique Mathurin Smoos. Un coût élevé : trop de paramètres à prendre en compte ! À son échelle, notre outil est lo-

gique et pratique, s'il est rigoureusement mis en œuvre. »

En ce qui concerne le réseau officiel, la FWB gère 3.000 bâtiments, qui suivent tous la procédure de « l'inventaire amiante ». « On catégorise ensuite en fonction de l'état de dangerosité et des risques chaque établissement, poursuit son directeur général. Les établissements les moins dangereux sont démantelés progressivement, en fonction des coûts... Si un élément "amiante" est considéré comme dangereux, on l'enlève. Sinon, on établit des recommandations, mais on ne remplace pas systématiquement : souvent les rénovations coûtent plus cher que de faire de nouveaux travaux. »

Même procédure pour le réseau des communes et provinces, bien que son administrateur délégué note une différence de rapidité entre grandes et petites villes.

Pour l'enseignement libre, qui rassemble 760 structures francophones, la situation est différente : « Une partie importante du patrimoine de l'enseignement libre a été construite avant les années 60 et l'utilisation de l'amiante, observe Conrad van de Werve. Ce n'est pas le cas du réseau de la FWB qui s'est surtout développé à partir de cette époque-là. En fonction des bâtiments, à partir de 1995, en théorie, il n'y a pas d'amiante. » ■

MARIE THIEFFRY

### ET APRÈS LE CONSTAT ?

#### Les solutions

► D'abord, différents conseils sont adressés aux pouvoirs organisateurs, chargés du fonctionnement des écoles : fermer la circulation dans les « rues scolaires », le matin à l'entrée des élèves et le soir à leur sortie ; interdire le stationnement devant l'entrée ; créer des emplacements dédiés

aux deux-roues ; ventiler les salles de classe au bon moment ; investir dans « l'école verte » avec des plantations, des rangées d'arbres... Ensuite, le rapport demande aux autorités locales de mettre en place plusieurs mesures : piétonnisation des « rues scolaires » ; aménagement des pistes cyclables ; limitation de la vitesse de conduite à 20 km/h dans un rayon de 500 m autour des écoles ; gratuité des trans-

ports en commun dans le centre-ville...

► Puis, pour limiter le trafic, des actions au niveau fédéral sont recommandées dans le rapport, comme taxer les véhicules les plus polluants ; investir dans les transports en commun ; et en amont, construire des établissements scolaires aux abords de voies de circulations moins fréquentées.

► Selon Delphine Chabbert, secrétaire politique de la

Ligue des Familles, il faut agir vite, à deux niveaux : « une rénovation des bâtiments scolaires s'impose, car la qualité des locaux est déplorable. Ensuite, il faut agir sur le fond du problème, c'est-à-dire la qualité de l'air. La Ligue demande des normes de l'air plus contraignantes, comme celles recommandées par l'OMS qui sont plus raisonnables qu'au niveau européen. »

C.Q.(ST)

## étude Dans près de deux écoles sur trois, l'air est pollué

Il y a trois mois, des écoles primaires du pays se sont soumises à une vaste étude diligentée par l'ONG Greenpeace. L'objectif? Evaluer la qualité de l'air respiré par les élèves et ses effets sur la santé, en calculant le taux de dioxyde d'azote présent dans l'atmosphère (NO<sub>2</sub>), mais aussi dresser un tableau comparatif des écoles selon qu'elles se situent en ville ou à la campagne, le but étant in fine de lancer des dispositifs de lutte contre la pollution ambiante.

Les écoles qui se sont prêtées au jeu pendant quatre semaines sont localisées dans les trois régions : 64 % d'entre elles sont en Flandre, 19 % en Wallonie et 17 % à Bruxelles. Elles sont 119 à se trouver en zone urbaine (54 %) et 103 en zone rurale (46 %).

Dans chacune, trois endroits ont été

testés : l'entrée, la cour de récréation et la salle de classe. Dans ces lieux a donc été mesuré le taux de dioxyde de carbone, polluant rejeté par les gaz d'échappement. Les principaux émetteurs ? Les véhicules diesel.

A l'école, les enfants sont exposés de façon plus importante au dioxyde d'azote, la circulation étant plus dense pendant les heures de classe. « *L'impact sur la fonction respiratoire n'est pas à négliger* », rappelle Catherine Bouland, professeure à l'École de santé publique de l'ULB, d'autant que les enfants sont plus vulnérables aux effets de l'air pollué qu'ils inhalent, compte tenu de leur poids corporel inférieur à celui d'un adulte et de leurs poumons plus sensibles.

Si Catherine Bouland « *s'attendait à pire* », le bilan n'est pas bon pour autant : sur les 222 écoles participantes, l'air respiré par les élèves est de bonne qualité dans seulement sept d'entre elles (3 %) et considéré comme acceptable dans 76 autres écoles. Dans 61 % des écoles, soit quasiment deux établissements sur trois, l'air à l'entrée est de qualité préoccupante, voire mauvaise.

Les données varient surtout en fonction de l'emplacement de l'école concernée. Là où la circulation est dense, les écoles affichent de piètres résultats. De façon générale, les établissements en

zone urbaine souffrent plus que ceux en zone rurale. Il apparaît nettement que la concentration en NO<sub>2</sub> est plus élevée dans les écoles en ville, souvent situées

dans une « rue de passage » ou dans un « canyon urbain », c'est-à-dire dans une rue enclavée par des bâtiments élevés. Aussi, en zone urbaine, le taux de NO<sub>2</sub> est nettement plus élevé dans les écoles avec une autoroute à proximité. En zone rurale, l'influence de l'autoroute aux abords des écoles se fait moins ressentir.

Un autre facteur est la ventilation, qui fait entrer l'air extérieur dans les salles de classe. Dans les écoles dotées d'un système de ventilation, la concentration de NO<sub>2</sub> est plus importante. Le rapport ne recommande pas forcément d'en terminer avec l'aération mais plutôt de l'utiliser au bon moment – quand la circulation extérieure n'est pas excessive – et à bon escient. ■

CAROLINE QUEVRAIN (st)